

Réunion de Conseil Municipal du 29 octobre 2021

Le Conseil Municipal de la commune d'Ecraiville s'est réuni le vendredi 29 octobre 2021 sous la Présidence de Claire Guéroult, Maire. Le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - REHABILITATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE

Mme Claire GUEROULT, Maire, expose au Conseil Municipal qu'il devient indispensable d'effectuer une réfection complète de la toiture de la mairie.

Elle informe l'assemblée de la possibilité de solliciter l'aide financière de la Préfecture de Seine-Maritime au titre de la DSIL.

Le montant total des travaux sont estimées à **46 340,50 € HT, 55 608,60 € TTC.**

Elle propose de demander une aide à hauteur de **20 %** du montant des travaux HT pour la réalisation de l'opération, soit **9 268.10€.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide** d'autoriser Madame le Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine-Maritime au titre de la DSIL au taux de **20 %** du coût HT des travaux pour la réalisation de l'opération.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DETR - REHABILITATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE

Mme Claire GUEROULT, Maire, expose au Conseil Municipal qu'il devient indispensable d'effectuer une réfection complète de la toiture de la mairie.

Elle informe l'assemblée de la possibilité de solliciter l'aide financière de la Préfecture de Seine-Maritime au titre de la DETR.

Le montant total des travaux sont estimées à **46 340,50 € HT, 55 608,60 € TTC.**

Elle propose de demander une aide à hauteur de **30 %** du montant des travaux HT pour la réalisation de l'opération, soit **13 902,15 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide** d'autoriser Madame le Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine-Maritime au titre de la DETR au taux de **30 %** du coût HT des travaux pour la réalisation de l'opération.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT - REHABILITATION DE LA TOITURE DE LA

Mme Claire GUEROULT, Maire, expose au Conseil Municipal qu'il devient indispensable d'effectuer une réfection complète de la toiture de la mairie.

Elle informe l'assemblée de la possibilité de solliciter l'aide financière du Département.

Le montant total des travaux sont estimées à **46 340,50 € HT, 55 608,60 € TTC.**

Elle propose de demander une aide à hauteur de **30 %** du montant des travaux HT pour la réalisation de l'opération, soit **13 902,15€.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide** d'autoriser Madame le Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département pour un montant de **13 902,15 €** pour la réalisation de l'opération.